



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 82698

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport concernant un renouveau des politiques publiques de la culture rendu par le Conseil économique, social et environnemental. En effet, celui-ci préconise de relancer les dispositifs d'éducation à l'image, au cinéma et à internet pendant et hors le temps scolaire pour former les jeunes à la compréhension des images et pour leur permettre de comprendre nos systèmes de régulation. Il lui demande de lui indiquer ce qu'elle entend faire à ce sujet.

Texte de la réponse

L'éducation à l'image demeure un sujet prioritaire, et à ce titre, le ministère de la culture et de la communication a annoncé en avril dernier le dégel de 4 M€ sur son programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » délégué aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Ces crédits doivent être affectés selon des objectifs principaux dont l'intensification de l'effort du ministère en matière d'éducation artistique et culturelle et plus particulièrement le développement d'un effort spécifique en matière d'éducation aux médias (y compris Internet et les réseaux sociaux) et au numérique. A ce titre, les DRAC sont invitées à développer des projets prenant en compte et accompagnant les pratiques numériques des publics jeunes, ainsi que les démarches visant à permettre aux jeunes de mieux connaître, comprendre et apprécier les représentations et les messages issus de différents types de médias auxquels ils sont quotidiennement confrontés. Il sera possible, courant 2016, d'avoir un aperçu des opérations liées à l'image soutenues dans ce cadre. Le ministère de la culture et de la communication a également renforcé son partenariat avec le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), en organisant notamment avec cette structure la dernière édition de la Rencontre culture numérique dont le thème était « Education à l'image, aux médias et au numérique ». Cette rencontre a eu lieu les 8 et 9 juin 2015 à la Cinémathèque Française. Par ailleurs, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) - qui est le maître d'oeuvre des dispositifs scolaires Ecole et cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma - soutient ces opérations en finançant notamment le support des films visionnés, les documents pédagogiques et des sites Internet (www.transmettrelecinema.com, www.lefildesimages.fr) qui les accompagnent, ainsi que les principales structures nationales qui oeuvrent pour le développement de l'éducation à l'image. Les films qui sont projetés dans le cadre des dispositifs scolaires développent, outre leur grande qualité, des thématiques de nature à développer les valeurs citoyennes ainsi que l'esprit critique des jeunes. Ces actions touchent près d'1,5M d'élèves (de la grande section de maternelle jusqu'au Baccalauréat), ce qui en fait le dispositif d'éducation artistique le plus important en France. Le CNC alloue également des subventions aux coordinations locales de ces actions, pour compléter celles apportées par les DRAC et les collectivités territoriales. En ce qui concerne le hors temps scolaire, des opérations bénéficiant également d'aides du CNC telles que Passeurs d'images se veulent de plus en plus tournées vers les valeurs de la citoyenneté et essayent de développer des pratiques artistiques pour mieux faire comprendre et appréhender le monde de la création artistique. Ce dispositif, lancé en 1991, met en place des projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes,

qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographique et audiovisuelle. Il a concerné 186 000 participants lors de sa dernière édition. Enfin, un appel à projets « Médias de proximité » a été lancé le 14 avril dernier par le ministère dans le cadre du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars. 114 projets ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel d'un million d'euros. Majoritairement portés par des structures associatives, les projets retenus sont très diversifiés (web tv, web radios, journaux, sites Internet d'information...) mais prennent soin d'associer les populations les plus jeunes ou les plus marginalisées à la production de leur contenu. De nombreux projets relevaient exclusivement de l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82698

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4862

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6684